

Le 03 mai 2021



Modalités de mise à disposition des informations relatives à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du mercredi 26 mai 2021

Bolloré informe ses actionnaires que son Assemblée générale mixte se tiendra à huis clos le mercredi 26 mai 2021 à 10h00.

L'avis de réunion a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le 24 mars 2021. Il contient l'ordre du jour, le projet de résolutions et les principales modalités de participation et de vote à cette Assemblée. Cet avis de réunion ainsi que les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires ; ils sont consultables sur le site internet de la société à l'adresse www.bollore.com (Actionnaires/Information réglementée).